

Le père de Rabbi Mechoulam Igra Zt"l, était dans sa jeunesse un excellent étudiant de Yeshiva. Une fois en âge de se marier, tous les Rabbanim proposaient leur propre fille en «Chidoukh» (rencontre en vue d'un mariage) mais sans succès.

Un jour, il avoua finalement à ses parents que seule la vendeuse de légumes, issue d'une famille très simple l'intéressait vraiment. Quand ils l'ont demandé une explication, il répondra que ceci est du fait que jamais de toute sa vie, il n'avait porté son regard sur une fille. Mais un jour, alors qu'il faisait son marché, la vendeuse de légumes lui raconta une anecdote qui le fit sourire, et sans faire attention il releva la tête pour porter le regard sur elle.

Comme à son niveau, le fait même de porter un regard sur cette fille était une Âvera (transgression), il voulut transformer cette transgression en « Mitsva » (bonne action) en lui demandant, par la suite, sa main...

Cette grande piété lui a valu le mérite d'avoir un fils Tsadik comme Rabbi Mechoulam Igra, un de plus grand érudit, connue dans le monde de la Torah.

KIDDOUCH CHABBAT

**EST OFFERT EN L'HONNEUR DE
L'ÉTAT D'ISRAËL
POUR LE 71^{ème} ANNIVERSAIRE ET
CHARLIE AMAR ET IGAL BODOKH**



SÉOUA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

Rabbin Ronen A. Abitbol,
le Président M. Armand Ohana, et
la Communauté Sépharade
Hékhhal Shalom
vous invitent à la Hilloula
des Saints Vénérés

Rabbi Shimon Bar Yohai Zt"l et
Rabbi Meir Baal Hanesht Zt"l
 qui aura lieu le
Mercredi 22 Mai 2019 - 17 Iyar 5779 à 18h
Souper Royal - Orchestre Petit Samy

Pour réservations: 514 747-4530
 Communauté Sépharade Hékhhal Shalom
 825 rue Gratton, Ville Saint Laurent, Québec

KOLLEL HEKHAL SHALOM
DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET
À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

BS"D, Vous êtes tous invités
chaque matin du Lundi au Jeudi de 9h00 à 10h00
Cours de Hok L'Israël avec petit déjeuner
Nouveau Cours le Dimanche Conférence - Étude avec
projection par Rav Michael Edery: 9:30 Aussi on vous
attend chaque soir du Lundi au Jeudi Chaque soir du
Lundi au Jeudi de 20:15 à 21:15 Cours de Torah pour
tous les niveaux Cours par Charles Abikhzer Mardi et
Mercredi (KABALLA) à 20:15

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 5 No.55
CHABBAT 11 MAI 2019 - 6 IYAR 5779

PARACHA KÉDOCHIM

Allumage des bougies
du Chabbat: 19:54
Sortie du Chabbat: 21:05

Horaire des Offices - 2019 - 5779

Vendredi 10 MAI 2019 - 5 IYAR - 5779

Minha suivie d'Arvit: 19:00

CHABBAT 11 MAI 2019 - 6 IYAR 5779

Chahrit: 8:30

Cour du Rabbin Ronen A. Abitbol 18:15

Mincha: 19:30 Séouda Chélichite suivie d'arvit

LE SOIR OMER 22

Dimanche 12 MAI 2019 - 7 IYAR 5779

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:30

LE SOIR OMER 23

Lundi 13 au Jeudi 16 MAI 2019 - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha suivie d'Arvit: 19:30

Vendredi 17 MAI 2019 - 12 IYAR - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha suivie d'Arvit: 19:00

Allumage des bougies: 20:02

LE SOIR OMER 28



PARACHA KÉDOCHIM

**PARACHAT
KEDOCHIM**

« Soyez saints pour Moi, car Je suis saint, Moi l'Eternel!... »



Armand Ohana Message du président

NOUS SOMMES CONFRONTÉS AUJOURD'HUI À DES MENACES SÉCURITAIRES ET CELA TANT DANS NOTRE VILLE QUE PARTOUT AILLEURS DANS LE MONDE. NOUS FAISONS TOUT POUR ASSURER À NOTRE KEHILA LA QUIÉTUDE PENDANT LES OFFICES. EN PLUS DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE EXISTANTES, NOUS PROJÉTONS D'AUTRES MESURES SOIT L'AJOUT D'AUTRES CAMÉRAS POUR COUVRIR LES ANGLES QUI NE SONT PAS ADÉQUATEMENT COUVERTS, DES BARRIÈRES MÉTALLIQUES DANS L'ALLÉE DU MIKVE, L'ENGAGEMENT D'UN AGENT DE SÉCURITÉ SHABBAT MATIN ET APRÈS MIDI, PROTECTION DES PORTES ET FENÊTRES, RONDES DE POLICE...

CEPENDANT, IL FAUT LA COLLABORATION DE CHACUN POUR PLUS D'EFFICACITÉ. ÉVITER LES ATTOUPEMENTS APRÈS LES OFFICES, APPORTER SA PUCE QUOTIDIENNEMENT POUR RENTRER À LA SYNAGOGUE, ET PRENDRE TOUTE MESURE COLLECTIVE OU INDIVIDUELLE POUR OPTIMISER NOTRE SÉCURITÉ.

CETTE SEMAINE, NOUS AVONS CÉLÉBRÉ LE 71^e ANNIVERSAIRE DE L'ÉTAT D'ISRAËL. C'EST TRÈS PEU DANS L'HISTOIRE D'UN PAYS ET D'UN PEUPLE PLUSIEURS FOIS MILLÉNAIRE. IL Y'A 71 ANS, PEU DE GENS CROYAIENT À LA SURVIE D'ISRAËL.

« CONTRE TOUTE ATTENTE » COMME LA DÉCLARÉ LE PRÉSIDENT DE LA KNESSET MR. EDELSTEIN, ISRAËL A RÉVÉ DE RETROUVER SA PATRIE, À CRU À SON DESTIN ET AUJOURD'HUI, IL A RÉUSSI.

CERTES, LES DÉFIS POUR SA SÉCURITÉ SONT QUOTIDIENS ET CE, DEPUIS LE PREMIER JOUR EN 1948 ET JUSQU'À CETTE SEMAINE, DURANT LAQUELLE 700 MISSILES SE SONT ABATTUS SUR LE PAYS. NOUS NE VOYONS CELA NULLE PART AILLEURS, AUCUN PEUPLE, AUCUN PAYS. CECI EST LE MIRACLE DU 20^e SIÈCLE. NOUS, PEUPLE JUIF, NOUS SOMMES LE MIRACLE DE L'HUMANITÉ.

LONGUE VIE À ISRAËL ET AM ISRAËL HAÏ!!!

SHABBAT SHALOM.
ARMAND OHANA

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



Goûter de tout...

«*Soyez saints pour Moi, car Je suis saint, Moi l'Éternel, et Je vous ai séparé d'avec les peuples pour que vous soyez à Moi.*»

Au sujet de cet verset, Rachi écrit: « Rabbi Eléazar ben Âzaria disait: l'homme ne doit pas dire: « la viande de porc me répugne ou bien je ne peux supporter de me vêtir d'une étoffe mixte (lin et laine) », Plutôt il doit dire: «Je voudrais mais, que puis-je faire, Mon Père céleste me l'a défendu». C'est parce que la Torah dit: «Je vous ai séparés des autres peuples pour que vous soyez à Moi», c'est-à-dire que votre séparation d'eux soit en l'honneur de Son Nom. On se sépare du péché et l'on se met sous le joug du royaume céleste ».

Nous comprenons par cela que nous devons accomplir toutes les mitsvot, éviter toute faute, seulement parce que D-ieu nous l'a ordonné et non parce que l'on pense que c'est une bonne chose ; on reçoit ainsi le joug du royaume céleste. Maimonide déduit de cela qu'il y a des mitsvot qui sont des «hok» (statut dont on ne connaît la raison si ce n'est une ordonnance divine). Mais au sujet du vol, il est interdit de dire «Je pourrais très bien le faire si ce n'était que la Torah l'avait interdit».

La guemara 'Holin (page 109b) nous raconte les faits de Rabbi Na'hman (chef spirituel de la Diaspora dont la femme était très érudite et très pieuse). Elle lui a dit qu'elle avait réussi à connaître le goût de plusieurs nourritures interdites en mangeant une nourriture permise et ayant le même goût; mais elle affirma ne pas avoir réussi à connaître le goût de la viande et du lait d'une manière permise. (La guemara donne l'exemple de l'interdiction de consommer le sang dans la possibilité de manger du foie, qui est lui-même plein de sang, à condition de le griller ainsi que d'autres exemples). Rabbi Na'hman a demandé à la cuisinière de préparer de la mamelle pour sa femme afin qu'elle connaisse le goût de la viande et du lait.

Nous devons comprendre quelle était l'intention de la guemara : pour quelle raison Rabbi Na'hman a tenu compte

d'une telle demande de sa femme ? Cette femme était-elle gâtée ? Pour quelle raison la guemara nous rapporte ces faits qui ne paraissent pas être en l'honneur de la femme de Rabbi Nahman ?

Selon les paroles Rabbi Eléazar ben Âzaria rapportées par Rachi, au sujet de la consommation du porc, on ne doit pas dire qu'il nous répugne mais que l'on aurait pu en manger mais la Tora nous l'a interdit. La femme de Rabbi Na'hman a demandé comment pouvait-elle accomplir les paroles des sages sans connaître le goût de la viande et du lait. Elle ne pouvait pas dire «je l'aurai goûté mais la Torah l'interdit» au sujet de la viande et du lait sans connaître le goût de ces deux aliments ensemble. Aussi Rabbi Na'hman demanda que l'on prépare de la mamelle pour sa femme afin qu'elle puisse dire la phrase précédemment citée, «je l'aurai fait» en ce qui concerne le lait et la viande ensemble .Elle pourra ainsi recevoir le joug du royaume céleste en ce qui concerne l'interdiction de mélanger la viande et le lait (Rav Mordekhai Eliyahou)

La règle la plus importante

« *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* »
(Vayikra 19, 18).

Pour Rabbi Âkiva, il s'agit là de la règle la plus importante de la Torah.

Chacun se doit de se préoccuper du bien-être et des biens de son prochain comme de ses propres biens. Il est recommandé à tout un chacun d'honorer ses amis de même qu'il souhaite être respecté (Rambam Hilkhos Déot 6 : 3).

Le Rav Moshé Eipstein Zt"l, le Rebbe de Ojorove précise que cette idée est inhérente à l'écriture même du verset; la guematria (valeur numérique) des mots « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » est égale à la valeur des mots du verset « Vous aimerez Hachem votre D-ieu ».

Ceci enseigne que l'un n'est pas possible sans l'autre et il s'avère ainsi que les commandements relatifs à l'amour du prochain et à l'amour de D-ieu sont intimement liés l'un l'autre. C'est pour cette raison, que Rabbi Âkiva affirmait que cette règle est la plus importante de la Torah, notamment parce qu'elle inclut les deux aspects fondamentaux de la Foi.

Le 206^{ème} commandement

Dans le « *Sefer Hamitsvot* », le Maimonide écrit notamment: « le 206^{ème} commandement de la Torah est « d'aimer son prochain comme soi-même » et l'amour et la compassion pour les autres doit s'appliquer à tous les niveaux et dans toutes les circonstances. Nous nous devons de préparer à assurer pour l'autre ce que nous souhaitons pour nous-mêmes. Si tu n'aimes pas quelque chose, assure-toi que ton ami ne risque pas d'en souffrir... C'est cela que veut dire la Torah au travers du verset "Aime ton prochain..." ».

Une question se pose : Pourquoi la Torah ajoute-t-elle deux mots « Ani Hachem », « Je suis D-ieu » à ce verset ?

Les commentateurs expliquent que, au travers de ces mots, la Torah implique que les deux commandements sont liés, car le Peuple Juif a pour mission particulière d'aimer D-ieu et son prochain. En effet, la démonstration de notre amour pour D-ieu est le reflet de notre comportement à l'égard de notre prochain. A l'inverse, on ne peut aimer D-ieu si l'on n'aime pas son frère ! C'est le message sous-jacent du verset étudié.

Il n'a jamais souri

Un jeune couple rendit visite un jour au Rav Chimshon Pinkus Z"l, car de graves problèmes opposaient le jeune couple et ils étaient sur le point de se séparer.

Le Rav voulut s'informer précisément des raisons qui avaient engendré une situation aussi compromise. Il décida de les entendre chacun séparément; il demanda à la jeune femme la raison véritable de sa volonté de rompre avec son jeune mari. « Je ne peux plus le supporter; cela fait un an que nous sommes mariés et depuis il n'a jamais daigné me sourire ! »

Il reçut ensuite le mari « Comment se fait-il que vous ne souriez jamais à votre épouse ? »

Embarrassé, le jeune mari avoua au Rav qu'il avait une affreuse dentition qui l'enlaidissait et il avait donc décidé de s'astreindre à ne jamais sourire. « Je peux comprendre, dit le Rav, mais pourquoi ne pas consulter un dentiste ?

- J'aimerais bien mais vous savez certainement ce que coûte ce genre d'intervention et je n'en ai absolument pas les moyens, répondit le jeune homme.

Sans sourciller, le Rav tendit au jeune homme 2500 dollars et lui dit « Pour l'amour de l'entente conjugale, courez donc consulter un chirurgien-dentiste !

Informée de ces faits, une relation proche du Rav lui exprima sa surprise « Je ne comprends pas, vous êtes couvert de dettes et vous arrivez à peine à nourrir votre famille, comment avez-vous pu donner 2500 dollars à ce jeune homme ?

Le Rav Chimshon fut surpris de cette question et répondit tout naturellement :

«Pourquoi avez-vous tant de difficultés à comprendre que je trouve tout à fait naturel de donner à un frère ce que j'aurais pu dépenser pour moi-même ? Il est lui aussi un enfant de l'Éternel ! » ("Guide initiatique des VERTUS ESSENTIELLES")

Kiddouchin et Kedochim

La Guemara qui regroupe toutes les règles concernant le mariage s'appelle: «Kiddouchin» (Sanctification). La signification fondamentale du concept de sainteté, c'est essentiellement la séparation: ce qui est «Kadoch» (saint) est intouchable, consacré, interdit...

Dans la cérémonie du mariage, lorsque l'homme passe la bague au doigt de sa future épouse, il lui dit:

הרי את מקדשת לי בטבעת זו כדת משה וישראל
(« *Haré At MeKoudechet Li Bétabaât zo kedat Moché Vé-Israelaël* » = *Te voilà sanctifiée pour moi, selon la loi de Moïse et d'Israël*)

Ce qui n'est pas sans rappeler la demande qu'Hachem a faite aux Béné Israël: «Soyez saints», car finalement le mariage est un rempart à la débauche.

Lorsqu'un homme épouse une femme, celle-ci n'est consacrée désormais qu'à lui, elle est interdite aux autres hommes, donc l'acte des «*Kiddouchin*» (Mariage) consiste à se séparer de la débauche, est le couple devient: **Kedochim**.

Histoire : Mariage du premier vue

Selon nos Sages, il est interdit d'épouser une femme sans l'avoir vue en vrai au préalable, de peur qu'un mariage arrangé ne convienne finalement pas à l'un des deux.